



Le District de l'Essonne de Football vient de créer son compte instagram (District\_foot91), afin d'être encore plus proche des acteurs du Football Essonnien, et ainsi consolider les liens entre les clubs du département.

Au cours de la saison, nous vous solliciterons afin de mettre en avant votre club à travers une publication sur votre actualité, la présentation d'un bénévole, d'un joueur, dirigeant, ou encore sur des anecdotes à partager. Mais surtout, n'hésitez pas à nous contacter via devcom@essonne.fff.fr ou directement sur Instagram si vous souhaitez mettre quelque chose de particulier en avant. En effet, ce support de communication a été créé pour vous !

En attendant, nous comptons sur vous pour parler de notre nouveau support de communication auprès de vos licenciés, afin que la communauté s'agrandisse. Pour information, un jeu concours a été mis en place pour ce lancement. Rendez-vous sur notre profil instagram (District\_foot91) pour le découvrir !



## SAISON 2019/2020 : CALENDRIER TECHNIQUE PRÉVISIONNEL

Vous pouvez télécharger le [calendrier technique prévisionnel](#) du District de l'Essonne pour la saison 2019-2020.

Vous y trouverez les dates importantes de la saison :

- Réunions de rentrées
- Formations
- Détections

\*\*\*\*\*

## FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A.)

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Elle porte sur la création d'équipements sportifs, la création d'emplois au sein des clubs et sur l'achat de moyens de transports pour vos équipes. Tous les clubs affiliés peuvent en bénéficier. N'hésitez plus.

Afin de vous accompagner dans vos démarches nous vous proposons de découvrir l'ensemble des cahiers des charges.

- Emploi – Soutien aux clubs amateurs créateurs d'emplois.
- Equipement – Financement d'installations sportives.
- Equipement – Financement de revêtements multisports extérieur, éclairé pour une installation de Futsal.
- Equipement – Financement de terrains permanents de Beach Soccer.
- Equipement – Financement de terrains de Foot5.
- Transport – Financement de projets d'acquisition d'un véhicule.

**Attention : Les dossiers doivent nous être transmis le plus tôt possible afin que les commissions puissent instruire les dossiers.**

**Sous réserve des crédits disponibles sur les enveloppes budgétaires.**

**Seuls les projets seront financés, pas ceux déjà réalisés.**

## COUPE DE FRANCE : AFFICHES ESSONNIENNES DU 5<sup>ème</sup> TOUR

Le tirage au sort des matchs du 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France a été effectué ce mardi soir à la ligue de Paris Ile-de-France, sous la direction de son président Jamel SANDJAK, accompagné notamment, de notre président du District de l'Essonne, François THISSERANT. Zoom sur les affiches de nos clubs essonniens.

Après sa victoire historique sur un pensionnaire de N3, Aubervilliers, le club d'Igny A.F.C (R3) ira sur les terrains de l'E.S Nanterre (R2). En espérant que les joueurs puissent de nouveau compter sur la présence de leurs supporters, venus nombreux au tour précédent les pousser vers la victoire face aux pensionnaires de N3, dans une folle ambiance. Pour rappel, la dernière fois que le club avait affronté une équipe de ce niveau, remonte en 2002, au 4<sup>ème</sup> tour de la CDF, face au Red Star, qui était en CFA 2 à l'époque.

Le Red star qui devrait affronter une autre équipe Essonnienne pour ce 5<sup>ème</sup> tour, les Ulis CO. (*Attente de la décision de la commission de discipline de la LPIFF suite au match entre les Ulis C.O et le F.C Romainville, arrêté au tour précédent*). Les joueurs de Linas-Monthléry (R1) sont eux aussi en attente de la décision de la LPIFF concernant un autre match du 4<sup>ème</sup> tour. Ce qui est sûr, c'est qu'ils recevront une équipe de National 3 : Torcy U.S ou le Racing C.F.

### PROGRAMME

#CDF91

Samedi 12 octobre

14h30 Ulis CO (N3) - Red Star F.C (N)

18h00 SGS (N2) - US Ivry (N3)

Dimanche 13 octobre

14h30

Brétigny F.C.S (R1) - A.F Bobigny (N2)

Mitry-Mory Football (R3) - ES Viry (R1)

Courcouronnes (R2) - Versailles 78 F.C (N3)

St Brinçe F.C (R1) - Fleury 91 F.C (N2)

15h00

Nanterre E.S (R2) - Igny A.F.C (R3)

COUPE DE FRANCE  
5<sup>ème</sup> Tour



A noter que le club de **Linas Monthléry (R1)** est le 1er club qualifié pour le 6<sup>ème</sup> tour de coupe de France, suite aux disqualifications de l'US Torcy (N3) et du Racing CF (N3). Essonniens, Essonniennes, nous vous espérons nombreux et nombreuses autour des terrains afin de pousser le maximum de club du 91 vers le 6<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France 2019 - 2020 !

Bon matchs à tous !

## LOIS DU JEU : PRINCIPALES MODIFICATIONS – SAISON 2019/2020

Les lois du jeu évoluent, à partir du 1er juillet. Plusieurs changements majeurs ont été décidés par l'IFAB.

### Les 3 principaux objectifs de ces réformes sont :

- 1) Améliorer le comportement des joueurs pour davantage de respect
- 2) Augmenter le temps de jeu effectif
- 3) Optimiser l'équité et l'attractivité de la discipline football

### Ces mesures concernent diverses thématiques :

- 1) La procédure de remplacement
- 2) Les sanctions disciplinaires envers les officiels
- 3) Les modalités d'exécution d'un coup-franc ou d'un coup de pied de but dans la surface
- 4) Les modalités d'exécution de la « balle à terre »
- 5) Le cas du ballon qui touche l'arbitre
- 6) La gestion d'un joueur blessé
- 7) Le choix du camp avant le coup d'envoi
- 8) L'exécution des coup-francs et des penaltys
- 9) La faute de main

**Retrouvez ici les modifications**, dont certaines pourront changer le cours d'un match.

\*\*\*\*\*



Le calendrier général du District de l'Essonne de Football pour la saison 2019-2020 est sorti.

Retrouvez-le en **cliquant ici** !

- Suivi des Compétitions
- Statuts et Règlements
- Football d'entreprise et du Football Diversifié
- Terrains et Equipements
- Foot Animation

## COMMISSION D'ORGANISATION ET DE SUIVI DES COMPÉTITIONS

Présidente : Mme FRANCHET  
Membres : Mme FORBIN  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA,  
GHENAIM, LE PRUNENNEC,  
MOZGALA, RAMACKERS  
Excusés : MM. EYL, LE BOULC'H

### PV du 8 octobre 2019

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions. L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

### MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

#### A noter :

**Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.**

### FEUILLES DE MATCHES

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

**Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F et Jeunes F à 8 sont en FMI.**

**Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.**

**(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).**

**Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.**

**FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).  
Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

**DELEGATIONS**

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF). Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

Courrier de la Mairie de Cerny

Fermeture du Complexe sportif Jean-Ségalar du lundi 9 septembre au dimanche 13 octobre 2019 inclus.

Courrier de la mairie de Boissy-Sous-Saint-Yon

Fermeture du terrain d'honneur de football du stade Albert Batteux jusqu'au 20 octobre 2019 inclus.

Courrier de la mairie de Saint-Michel-sur-Orge

Fermeture des terrains Lucien Simon et Vallée de l'Orge (engazonné et schiste) le 8 décembre 2019.

Courrier de la mairie d'Etampes

Fermeture du stade Jo Bouillon jusqu'au 22 octobre 2019.

Courrier de la mairie de Soisy-sur-Ecole

Fermeture du terrain de football à partir du 19 septembre 2019.

Courrier de la mairie de Morigny-Champigny

Fermeture du terrain Jean Colombel jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de la mairie de Briis-sous-Forges

Fermeture du terrain de football du 4 octobre au 13 octobre 2019 inclus.

Courrier de la mairie de Saintry sur Seine

Fermeture du terrain de football sur le complexe sportif des Montelièvres à compter du 7 octobre 2019, jusqu'au 3 novembre 2019.

**COUPES**

**A JOUER LE 13 OCTOBRE 2019 à l'heure officielle Date**  
**Butoir : 27 octobre 2019**

Seniors Essonne, Seniors District, U16, Vétérans.

Exempts : Seniors Essonne : Evry, Sud Essonne  
Seniors District : Breuillet

**CALENDRIERS**

**Les calendriers des Seniors F à 11, U15 F à 8 et U18 F à 8 paraîtront le 11 octobre pour débiter la compétition le 9 novembre 2019.**

Seniors

Courriel et extranet LPIFF d'Aigle Fertoise  
Annulant sa demande d'une équipe supplémentaire.

Courriel des Ulis  
Nous informant du forfait général de son équipe évoluant en D5/C.  
Amende réglementaire.

CDM

Courriel et Extranet LPIFF de Saint Vrain  
Nous informant du forfait général de leur équipe CDM en D2/B.  
Amende réglementaire.  
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U14

Courriel de Lisses Foot 91  
Nous informant du forfait général de leur équipe U14 en D4/C.  
Amende réglementaire.  
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Lisses  
Nous informant du forfait général de leurs équipes U14 en D3/C et D4/A.  
Amendes réglementaires.

Courriel des Portugais Ris Orangis

Nous informant du forfait général de leur équipe U14 en D4/C.

Amende réglementaire.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Saclas Méreville

Nous informant du forfait général de leur équipe U14 en D4/B.

Amende réglementaire.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

## U16

Courriel de Lisses Foot 91,

Nous informant du forfait général de leur équipe U16 en D4/B.

Amende réglementaire.

Courriel de Lissois,

Nous informant du forfait général de leur équipe U16 en D3/C.

Amende réglementaire.

## U18

Courriel de Lisses Foot 91

Nous informant du forfait général de leur équipe U18 en D3/C.

Amende réglementaire.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Lissois

Nous informant du forfait général de leur équipe U18 en D3/B.

Amende réglementaire.

## **HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN**

### Seniors

#### Brunoy

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D3/B auront lieu à 16 h au stade Parfait Lebourg.

Accord de la Commission.

#### Menecy CS

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D5/B auront lieu à 13 h soit au stade Rideau (terrain synthétique) ou au stade Jean Jacques Robert (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

### CDM

#### Milly Gatinais

Les rencontres à domicile de l'équipe CDM évoluant en D2/A auront lieu au Stade Municipal à Boutigny.

Accord de la Commission.

### U14

#### Soisy sur Seine

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/A auront lieu à 14 h 30 été comme hiver.

Accord de la Commission.

### U16

#### Brunoy

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/A auront lieu à 12 h au stade Parfait Lebourg.

Accord de la Commission.

### U18

#### Athis Mons

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/C auront lieu à 14 h au stade de la Cité de l'Air (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

#### Brunoy

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D1 auront lieu à 14 h au stade Parfait Lebourg.

Accord de la Commission.

## **COUPES ESSONNE SENIORS**

### Demandes de changement de terrain via Footclubs

Savigny / Brunoy \* Essonne

Aigle Fertoise / Saint Michel \* District

Bondoufle / Janville Lardy \* District

Menecy / Saint Vrain \* District

**Accord de la Commission.**

### Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Draveil / Savigny \* District

Itteville / Ballainvilliers \* District

**Accord de la Commission.**

**Demande de changement d'heure (et de terrain) via**

**Footclubs**

Montgeron / SGSSP \* District

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission.

**Courriel de Mennecey**

Vu le motif invoqué, accord du Comité Directeur, à titre exceptionnel.

**Courriel de Villebon**

Nous informant du changement d'horaire  
22079168 Villebon / Linas Montlhéry 15 h (Essonne)

22077425 Villebon / Vigneux 13 h (District)

Accord de la Commission.

**Match n° 22077784 du 13 octobre 2019**

**Ulis / Massy 91 \* Essonne**

Courriel des Ulis

Les Ulis ont un match en Coupe de Paris le 13 octobre 2019.

De ce fait, Massy 91 est exempt.

**Match n° 22077788 du 13 octobre 2019**

**Itteville / Wissous \* Essonne**

Demande d'Itteville d'inversion de match via Footclubs.

Accord de Wissous.

La rencontre aura lieu à Wissous à 15 h.

Frais d'arbitrage à la charge d'Itteville.

**Match n° 22079167 du 13 octobre 2019**

**Lissois / Viry Chatillon \* Essonne**

Courriels de Lissois et de Viry Chatillon.

Inversion de la rencontre avec accord des deux clubs.

La rencontre aura lieu à Viry Chatillon à 15 h.

Frais d'arbitrage à la charge de Lissois.

**CHAMPIONNAT SENIORS**

**FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2019**

**D2/A**

**Boussy-Quincy / Orsay Bures**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à Boussy-Quincy.

**Viry Chatillon / Draveil**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

**D5/A**

**MNVDB / Angervilliers**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

**Demande de changement de terrain via Footclubs**

Verrières / Massy 91 \* D3/A

**Accord de la Commission.**

**Match n° 21522935 du 22 septembre 2019**

**Lisses Foot 91 / Trois Vallées**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements, en date du 3 octobre 2019.

Ladite Commission dit match perdu par forfait à Lisses Foot 91 et à Trois Vallées.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Lisses Foot 91 et de Trois Vallées.

Amende réglementaire à Trois Vallées.

**Match n° 21510457 du 29 septembre 2019**

**Jeunesse Etampoise / Fleury 91 \* D3/B**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements, en date du 3 octobre 2019.

Ladite Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain

Jeunesse Etampoise : 3 pts – 3 buts

Fleury : 0 pt – 0 but

**Match n° 21510479 du 6 octobre 2019**

**Janville Lardy / Boussy-Quincy \* D3/B**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Boussy-Quincy.

Amende réglementaire.

Frais d'arbitrage à la charge de Boussy-Quincy (Art. 17.1 du RSG du DEF).



## CHAMPIONNAT CDM

### FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2019

#### D2/A

##### **Lisses Foot 91 / Marolles**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### SGSSP / VYC

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### D2/B

##### **Tigery / Arpajonnais**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### Demande de changement de terrain via Footclubs

Montgeron / Fontenay Vicomte \* D1

**Accord de la Commission.**

## CHAMPIONNAT U14

### FMI NON PARVENUES DU 28 SEPTEMBRE 2019

#### D1

##### **Ulis / Brunoy**

Reprise du dossier.

Rapport du club visiteur.

FMI débloquée tardivement, le 4 octobre 2019 à 18 h 24.

Amende aux Ulis pour transmission tardive.

#### D2/B

##### **Courcouronnes / Montgeron**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à Montgeron pour non connaissance des identifiants.

### FMI NON PARVENUES DU 5 OCTOBRE 2019

#### D2/B

##### **Montgeron / Epinay sur Orge**

Réception d'une feuille de match papier.

Au vu des indications sur la feuille de match, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

#### D4/B

##### **Janville Lardy / Morangis Chilly**

Réception d'une feuille de match papier.

Au vu des indications sur la feuille de match, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

#### D4/C

##### **Courcouronnes / Athis Mons**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### Demande de changement de terrain via Footclubs

Pays Limours Entente / Epinay Atlético \* D3/B

**Accord de la Commission.**

### Demandes de changement d'heure (et de terrain) via

#### Footclubs avec accord des deux clubs

Montgeron / Viry Chatillon \* D2/B

Breuillet / Savigny \* D3/A

Breuillet / Vigneux \* D3/A

Breuillet / Plessis Pâté \* D3/A

Breuillet / Aigle Fertoise \* D3/A

**Accord de la Commission.**

### Demande de changement d'heure (et de terrain) via

#### Footclubs

Draveil / Arpajonnais \* D4/A

**Au vu du motif invoqué, accord de la Commission.**

### Match n° 21519153 du 28 septembre 2019

#### **Juvisy Académie / Massy 91 \* D1**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 3 octobre 2019.

Par ces motifs, ladite Commission dit match perdu pour erreur administrative à Juvisy Académie.

Juvisy Académie : 0 pt – 0 but

Massy : 3 pts – 0 but

### Match n° 21519413 du 5 octobre 2019

#### **Linas Monthléry / Lissois \* D2/A**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de Lissois.

Amende réglementaire.

Frais d'arbitrage à la charge de Lissois (Art. 17.1 du RSG du DEF).

### Match n° 21519955 du 5 octobre 2019

#### **Jeunesse Etampoise / Plateau Saclay \* D4/A**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Plateau Saclay.

Amende réglementaire.

### Match n° 21519157 du 12 octobre 2019

#### **Ulis / Massy 91 \* D1**

Courriel des Ulis demandant le report de la rencontre.

Au vu du motif invoqué (Coupe de France), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### Match n° 21519608 du 12 octobre 2019

#### **Ulis / Savigny \* D3/A**

Courriel des Ulis demandant le report de la rencontre.

Au vu du motif invoqué (Coupe de France), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### Match n° 21520058 du 12 octobre 2019

#### **Ulis / Janville Lardy \* D4/B**

Courriel des Ulis demandant le report de la rencontre.

Au vu du motif invoqué (Coupe de France), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

## COUPE ESSONNE U16

### Demandes de changement d'heure (et de terrain) via

#### Footclubs avec accord des deux clubs

Athis Mons / Verrières

Savigny / Breuillet

Draveil / Sainte Geneviève

Accord de la Commission.

### Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs

Sermaise-St Cyr-Corb / Morsang

Arpajonnais / Etampes

Au vu du motif invoqué, refus de la Commission.

### Match n° 22077117 du 13 octobre 2019

#### **SGSSP-Saintry / Plessis Pâté**

Demande de SGSSP-Saintry de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Refus de Plessis Pâté.

Courriel de la Mairie de Villabé.

Le match aura lieu à 12 h 30 au stade Paul Poisson (Jérémy Peyraud) à Villabé.

### Match n° 22077118 du 13 octobre 2019

#### **Ballancourt / Vigneux**

Courriel de Ballancourt demandant un changement d'horaire.

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission.

### Match n° 22077119 du 13 octobre 2019

#### **Arpajonnais / Etampes**

Demande d'Arpajonnais de changement d'horaire via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre à 13 h.

### Match n° 22077188 du 13 octobre 2019

#### **Ris Orangis / Bruyères**

Demande de Bruyères d'inversion de terrain via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre à 13 h à Ris Orangis.

### Match n° 22077189 du 13 octobre 2019

#### **Lissois / Orsay Bures**

Courriel de Lissois demandant l'inversion du match de coupe contre Orsay.

Accord d'Orsay.

Le match aura lieu à 13 h à Orsay.

Frais d'arbitrage à la charge de SGSSP-Saintry.

Accord de la Commission.

## Match n° 22077190 du 13 octobre 2019

### **Sermaise-St Cyr-Corb / Morsang**

Demande de SGSSP-Saintry de changement d'horaire via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre à 13 h.

## Match n° 22077196 du 13 octobre 2019

### **Grigny FC / Lisses Foot 91**

Suite au forfait général de Lisses foot 91,

Grigny FC est qualifié pour le prochain tour.

## Match n° 22077200 du 13 octobre 2019

### **Boussy Quincy / Wissous**

Courriel de Boussy Saint Antoine

Suite à l'arrêté Municipal, la Commission inverse la rencontre.

Le match aura lieu à 13 h à Wissous.

Frais d'arbitrage à la charge de Boussy-Quincy.

## CHAMPIONNAT U16

## FMI NON PARVENUES DU 29 SEPTEMBRE 2019

### **D3/C**

#### **Orsay Bures / VYC**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

### **D4/B**

#### **SGSSP-Saintry / Etampes**

2<sup>ème</sup> et dernière demande

Rapport du club visiteur.

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 15 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

## FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2019

### **D1**

#### **Viry Chatillon / Sainte Geneviève**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

Au vu du rapport, il s'agit d'un dysfonctionnement de la tablette.

### **D2/B**

#### **SGSSP / Verrières**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

### **D3/C**

#### **VYC / Saclas Méréville**

Réception d'une feuille de match papier.

Au vu des indications sur la feuille de match et des logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de la tablette.

## Demande de changement de terrain via Footclubs

Verrières / Tremplin Foot \* D2/B

**Accord de la Commission.**

## Match n° 21536100 du 29 septembre 2019

### **Morangis Chilly / Verrières \* D2/B**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements, en date du 3 octobre 2019.

Par ces motifs, ladite Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain

Morangis Chilly : 1 pt – 2 buts

Verrières : 1pt – 2 buts

## Match n° 21526262 du 6 octobre 2019

### **Montgeron / Fleury \*D1**

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Montgeron.

## Match n° 21536558 du 6 octobre 2019

### **Orsay Bures / Draveil \* D4/B**

Courriel d'Orsay Bures en date du 4 octobre 2019, à 10 h 14h,

nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait d'Orsay Bures.

## Match n° 21536017 du 6 octobre 2019

### **Ittevil-Vert / Paray \* D2/A**

Courriel d'Itteville en date du 4 octobre 2019, à 10 h 15, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait Ittevil-Vert.

## Match n° 21536646 du 6 octobre 2019

### **MNVDB / Dourdan \* D4/C**

Lecture de la Feuille de Match.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de Dourdan.

Amende réglementaire.

Rappel : La FMI doit être réalisée même si le club adverse ne se présente pas.

### **Match n° 21536380 du 20 octobre 2019**

#### **Boissy-St Chéron / Epinay sur Orge \* D3/C**

Demande de Boissy-St Chéron d'inversion de match via Footclubs.

Accord d'Epinay sur Orge.

Arrêté Municipal de Fermeture par la Mairie de Boissy sous Saint Yon du 5 septembre 2019 au 20 octobre 2019.

La rencontre aura lieu au stade de Breuil à Epinay sur Orge à 13 h.

Le match retour aura lieu le 22 mars 2019 au stade Albert Batteux à Boissy sous Saint Yon.

### CHAMPIONNAT U18

### **Match n° 21535685 du 6 octobre 2019**

#### **Angervilliers / Massy 91 \* D3/B**

Courriel d'Angervilliers.

Lecture FMI.

La Commission demande à Massy 91 la confirmation du résultat.

### COUPE ESSONNE VETERANS

#### **Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs**

Aigle Fertoise / Tigery

Bondoufle / Les Vieux du Foot

Corbreuse Ste Mesme / Massy 91

Pays Limours / Paray

Villemoisson / Saclas Méréville

**Accord de la Commission.**

### **Match n° 22077297 du 13 octobre 2019**

#### **Wissous / Lissois**

Suite à plusieurs rencontres le même jour, la Commission fixe la rencontre le 27 octobre 2019.

### **Match n° 22077301 du 13 octobre 2019**

#### **Boussy-Quincy / Gif**

Arrêté Municipal de Fermeture des installations le 13 octobre 2019.

La Commission inverse la rencontre qui se jouera à GIF.

### **Match n° 22077339 du 13 octobre 2019**

#### **Boussy sous Saint Yon / Les Lusitaniens**

Demande d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Arrêté Municipal de Fermeture par la Mairie de Boissy sous Saint Yon du 5 septembre 2019 au 20 octobre 2019.

Accord des Lusitaniens.

Le match aura lieu à 9 h 30 à Sainte Geneviève des Bois.

### CHAMPIONNAT VETERANS

### **FMI NON PARVENUE DU 6 OCTOBRE 2019**

#### **D4/B**

#### **Benfica Yerres / Jeunesse Etampoise**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport de l'arbitre. Remerciement.

Au vu du rapport et des logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **TI 72 h du 6 octobre à jouer le 27 octobre 2019**

#### **Pays Limours / Draveil \* D2/B**

#### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

Verrières / Plessis Pâté \*D3/D

**Accord de la Commission.**

### **Match n° 21534612 du 6 octobre 2019**

#### **Jeunesse Etampoise / Villejust \* D2/A**

Demande de Jeunesse Etampoise d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de Villejust.

Le match retour se jouera le 8 mars 2020 à Etampes.

Accord de la Commission.

### **Match n° 21534788 du 6 octobre 2019**

#### **MNVDB / Itteville \* D3/A**

Courriel d'Itteville en date du 4 octobre 2019 à 11 h 29, nous informant du forfait avisé de leur équipe.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait

## Match n° 21534880 du 6 octobre 2019

### **Soisy sur Seine / Milly Gatinais \* D3/B**

Courriel de Soisy sur Seine.

La Commission demande à Milly Gatinais la confirmation du résultat de la rencontre.

<b>+45 ANS</b>
----------------

## FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2019

### Poule C

#### **MNVDB / Ulis**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### Poule D

#### **Brunoy / Champcueil**

Rapport du club recevant.

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

### Poule E

#### **Montgeron / Milly Gatinais**

Réception d'une feuille de match papier.

Au vu des indications sur la feuille de match et des logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### Poule F

#### **Palaiseau / Pays Limours**

Réception d'une feuille de match papier.

Au vu des indications sur la feuille de match et des logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

## Demandes de changement de terrain via Footclubs

Les Vieux du Foot / Sud Essonne \* Poule B

VYC / Longjumeau \* Poule B

Villabé / Ptt Evry \* Poule D

Montgeron / Ollainville \* Poule E

**Accord de la Commission.**

## Match n° 21511691 du 22 septembre 2019

### **Verrières / MNVDB \* Poule C**

Reprise du dossier.

La Commission enregistre le score de la rencontre 0-5 pour MNVDB (Rapport du club recevant).

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 24 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre 2019).

La Commission dit match perdu par pénalité à Verrières (-1 point, 0 but), MNVDB (3 pts, 5 buts).

Amende règlementaire à Verrières.

En cas de récidive au cours de la saison, Verrières sera mis hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

## Match n° 21511957 du 22 septembre 2019

### **Corbeil AC / Lisses Foot 91 \* Poule E**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 3 octobre 2019.

Ladite Commission dit match perdu par forfait à Lisses Foot 91.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Lisses Foot 91.

## Match n° 21512088 du 22 septembre 2019

### **Aop Corbeil / Tournelles Concy \* Poule F**

Reprise du dossier.

La Commission enregistre 1<sup>er</sup> forfait pour Aop Corbeil (Rapport du club recevant).

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 24 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre 2019).

La Commission dit match perdu par pénalité à Aop Corbeil (-1 point, 0 but), MNVDB (3 pts, 5 buts).

Amendes règlementaires à Aop Corbeil pour feuille de match non parvenue et 1<sup>er</sup> forfait.

En cas de récidive au cours de la saison, Aop Corbeil sera mis hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

<b>+55 ANS</b>
----------------

## Match n° 21554761 du 6 octobre 2019

### **Etampes / Epinay sur Orge \* Poule B**

Courriel d'Epinay sur Orge, en date du 2 octobre 2019, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait d'Epinay sur Orge.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE ET DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Président : M. ADJIMAN  
Membres : Mme LESUEUR  
M. PASQUINI

### PV du 8 octobre 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.*

#### **MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTEES OU MODIFIES :**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

**➔ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

#### **FEUILLES DE MATCH :**

Les clubs recevants ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

**Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevants qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Footclubs dès la fin des rencontres.**

## AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

## CHAMPIONNAT FUTSAL

La Commission a le plaisir d'accueillir un 10ème club : VILLABE.

Le Championnat se fera donc avec les 10 clubs suivants :

- BVE FUTSAL (anciennement NEW TEAM)
- EPINAY ATHLETICO
- IGNY FUTSAL
- MARCOUSSIS FUTSAL
- MYA FUTSAL
- PALAISEAU
- PARTOUT'ATHIS
- REVE
- VILLABE
- VILLEBON SUR YVETTE.

#### **TRES URGENT :**

- **La Commission rappelle que, pour pouvoir établir le calendrier du Championnat, il lui faut dans les plus brefs délais, les attestations des Mairies confirmant l'attribution des gymnases, leurs adresses, les jours et horaires attribués, à envoyer au secrétariat du District.**

**A ce jour, seuls 3 clubs ont répondu, ce qui risque de poser des problèmes pour établir le calendrier à 10 clubs car nous devons poser la journée 1 en semaine 41.**

- **Réunion de rentrée : vendredi 11 octobre à 19h à l'Institut.**

Merci de confirmer votre participation ainsi que le nom des participants.

**Prochaine réunion le mardi 15 octobre 2019**

Commission Départementale  
des Terrains et Equipements

Présents

Président : Claude GIOS

Membre : Jean BERTHY - Michel GAUVIN

**PV du 8 octobre 2019**

**Ville de Bruyeres le Chatel :**

**Stade Sandrine SOUBEYRAND NNI**

**911150301**

Visite des installations susnommées le jeudi  
3 octobre 2019 à 20h30 par M. BERTHY Jean,  
membre de la CDTIS du DEF.

La CDTIS propose le classement de  
l'éclairage de ce terrain en catégorie E5.

Dossier transmis à la CRTIS pour avis.

**Ville de VILLABÉ**

**Stade municipal**

**Terrain Jérémy PEYRAUD NNI 916590101**

Visite des installations susnommées le lundi  
7 octobre 2019 à 20h30 par M. GAUVIN  
Michel, membre de la CDTIS du DEF.

La CDTIS propose le classement de  
l'éclairage de ce terrain en catégorie E5.

Dossier transmis à la CRTIS pour avis.

**Prochaine réunion le  
mardi 15 octobre à 15h**



## Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation

### Présents

Membres : Y.JEYOU, S.DAUGUET, S.AIME,  
D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, MC.  
PERRAUT, M.BAKKOUCH, J.FREDAL

CD : V. POLLET

CDFA : D.ROY

Excusés : R.DIAZ, H.ELOUMAMI

Assistent :

### REUNION DU 7 octobre 2019

### RAPPEL

La commission demande aux clubs de mettre les feuilles de présence impérativement dans les enveloppes prévues à cet effet (les enveloppes doivent être entièrement remplies) comme précisé lors de la réunion de rentrée ; les clubs qui ne se conformeront pas à cette règle seront sanctionnés.

### U6-U7

AS ST GERMAIN ARP. : Pris note de votre demande pour l'organisation du plateau n° 3 le 30/11/2019

RC ARPAJONNAIS : Bien reçu votre feuille de présence du plateau de Dourdan

FC IGNUY : Plateau de rentrée du 28/09/2019, pris note de votre non-participation à Orsay

CHAMPLAN-SAULX : Plateau n° 1, pris note de votre absence

FC VILLIERS : Plateau n° 1 à Epinay/O, pris note de votre absence

### U8-U9

AS ST GERMAIN ARP. : Pris note de votre demande pour l'organisation du plateau n° 4 le 30/11/2019

U 9 ESPOIR : Le plateau du 12/10/2019 se déroulera à Brunoy en lieu et place de Wissous

### U10-U11

CHAMPLAN-SAULX/FC CHAMPCUEIL : J 1 du 28/09/2019 poule N. Confirmation de la remise de match le 19/10/2019

**Non retour des enveloppes**

J 1 du 28/09/2019 : 1ère relance avant sanction

Poule A : TREMLIN F « A »/FC MASSY « A »

Poule D : FC EVRY "C"/CO ULIS "C"

Poule G : FC BOUSSY-QUINCY/MARCOUSSIS-NOZAY VDB

Poule O : GIF OC « B »/CORBREUSE-STE MESME

### **Résultats manquants**

Poule D : FC MASSY « B »/TREMLIN F « B »

Poule J : BENFICA YERRES/US GRIGNY « C »

Poule L : AIGLE FERTOISE/FC GRIGNY

### U12-U13

BENFICA YERRES : Poule K. Pris note du forfait de votre équipe pour la saison ; dans cette poule l'exempt prend la place de Benfica Yerres. Amende réglementaire pour retrait d'équipe après parution des calendriers  
FC WISSOUS/PARIS FC : J 2 du 05/10/2019 poule L, la commission vous demande de trouver une date de report pour ce match et de nous avertir

### **Non retour des enveloppes**

J 1 du 28/09/2019 : 1ère relance avant sanction

Poule B : ES VILLABE « A »/FC ST GERM.SAIN.ST PIER. « A »

Poule G : FC PARAY/FC MORSANG

Poule H : FC EPINAY ATHLETICO/FC COUDRAYSIEN

Poule J : AS TIGERY/ES VILLABE « B »

Poule L : PARIS FC/SO VERTOIS

Poule M : FC COURCOURONNES « B »/AV VILLEJUST

### Amendes U12-U13 du 07/10/2019